

# Incidences et enjeux de la réforme de la PAC pour les exploitations laitières de montagne. Exemples du Massif central et des Alpes du Nord

F. Delattre<sup>1</sup>, J.L. Reuillon<sup>2</sup>, A. Farruggia<sup>3</sup>

**Suite aux accords de Luxembourg, le secteur laitier va connaître de profondes modifications entre 2004 et 2007. Quelles seront les incidences de cette réforme pour le secteur laitier en zone de montagne et quelles sont les pistes d'évolution possibles ?**

## RÉSUMÉ

*L'analyse des incidences de la PAC sur les exploitations laitières et les systèmes fourragers de montagne est conduite dans le Massif central (beaucoup de systèmes avec également des vaches allaitantes, exploitations de petite taille et peu modernisées, et un prix du lait bas) et les Alpes du Nord (systèmes laitiers spécialisés et un prix du lait élevé). Dans les 2 cas, la dépendance des exploitations laitières en aides directes augmentera et le paiement unique ne représentera que la moitié des aides directes totales ; la PAC va compromettre la pérennité des exploitations peu modernisées, de faible dimension. Dans le Massif central, une partie des "doubles troupeaux" pourrait abandonner le lait ; les éleveurs pourraient chercher une meilleure valorisation de leur production (fromage fermier ou veaux de boucherie). En Savoie, l'activité laitière resterait la production la plus rentable. Partout est posée la question de l'évolution de la demande fromagère et du maintien d'un prix du lait différencié.*

## MOTS CLÉS

Auvergne, bovin de boucherie, étude économique, évolution, exploitation agricole, France, mesures agri-environnementales, montagne, politique agricole, prévision, production laitière, Rhône-Alpes, système fourrager, système de production.

## KEY-WORDS

Agricultural policy, Auvergne, beef cattle, dairying, economical study, evolution, farm, farm environmental measures, forage system, forecast, France, highland, production system, Rhône-Alpes.

## AUTEURS

1 : GIS-SUACI Alpes du Nord, 11 rue Métropole, F-73000 Chambéry ; fdelattre@suacigis.com

2 : Institut de l'Élevage, Chambre régionale d'agriculture, 12 avenue Marx Dormoy, BP 455, F-63012 Clermont Ferrand cedex 1 ; jean-luc.reuillon@inst-elevage.asso.fr

3 : INRA, Unité de Recherches sur les Herbivores, Theix, F-63122 Saint-Genès-Champanelle ; farruggi@clermont.inra.fr

**L**es exploitations laitières ont bénéficié d'un cadre politique relativement stable depuis l'instauration d'un système de contingentement de l'offre en 1984. Epargné par la réforme de MACSHARRY en 1992, instaurant une baisse des prix institutionnels compensée par des aides directes attribuées selon les facteurs de production de l'exploitation (superficie et cheptel) dans les secteurs de la viande bovine et des grandes cultures, le secteur laitier connaît une réforme importante de son mode de soutien. Suite aux accords de Luxembourg du 26 juin 2003, **l'Organisation Commune de Marché du lait et des produits laitiers va en effet connaître de profondes modifications entre 2004 et 2007**. Si le régime des quotas laitiers est prorogé jusqu'à la campagne 2013-2014, les références laitières augmenteront de 1,5% en trois ans à compter de 2006 ; la baisse respectivement de 15% et 25% des prix institutionnels de la poudre de lait écrémé et du beurre entre 2004 et 2007 sera compensée par l'octroi d'aides directes versées en fonction du quota laitier de chaque exploitant et équivalant à 35,5 € par tonne à compter de 2006. Le secteur laitier est également concerné par la mise en œuvre du découplage des aides directes de soutien au revenu. Un paiement unique découplé des productions sera en effet instauré en France à compter de 2006 dans l'ensemble des exploitations en lieu et place d'une partie des paiements compensatoires de la PAC. Il sera calculé selon une référence historique individuelle 2000-2002 par exploitation, augmentée de l'aide directe laitière octroyée en 2006, et son versement sera soumis au respect de 19 directives communautaires et de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) couvrant les domaines de l'environnement, de l'identification des animaux, de la santé publique, de la santé et du bien-être animal. Enfin, les crédits accordés au développement rural (second pilier de la PAC), dont le contenu est élargi, seront augmentés du produit de la modulation des aides directes du premier pilier.

Cette communication vise à apporter quelques éléments d'analyse et de réflexion sur les incidences particulières et les pistes d'évolution possible du secteur laitier de deux zones particulières de montagne : le Massif central et les Alpes du Nord. Après une analyse générale du secteur laitier et des incidences de la réforme dans ces deux massifs, une analyse plus particulière des conséquences possibles de la réforme sur les systèmes de production laitiers est conduite, notamment à partir des données des Réseaux d'élevage.

## **1. Le contexte général de la production laitière en moyenne et haute montagne. Exemple du Massif central et des Alpes du Nord**

Cette première partie vise à présenter les principales caractéristiques des exploitations laitières de montagne (exploitations détenant plus de 5 vaches laitières) à partir d'une analyse des données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) de l'année 2000. Une simulation des accords de Luxembourg à structures et productivités constantes sera ensuite réalisée.

## ■ 23% des exploitations laitières françaises sont situées en zone de montagne

Les 78 000 exploitations agricoles professionnelles de montagne (haute montagne, montagne et piémont<sup>1</sup>) recensées en 2000 représentent 20% des exploitations agricoles professionnelles françaises (tableau 1). Parmi les 116 900 exploitations laitières professionnelles identifiées dans le RICA, 62% sont situées en plaine, 15% en zone défavorisée simple et près de 23% en montagne, ces dernières regroupant environ 17% de la référence laitière nationale. Les zones de montagne ont un poids relatif plus important dans le domaine de la transformation fromagère relevant des appellations d'origine contrôlée (AOC) : sur les 26 fromages AOC au lait de vache reconnus à ce jour, 15 proviennent des zones de montagne. Ces derniers représentent près des trois quarts de la production fromagère nationale en AOC (en volume) (Onilait, 2001). Le secteur laitier occupe une place essentielle en montagne, en regroupant 35% des exploitations professionnelles (contre 30% en moyenne nationale), des emplois et de la superficie agricole utile. Par ailleurs, les exploitations laitières assurent 40% de la production agricole et détiennent 48% des bovins de zone de montagne (CHATELLIER et DELATTRE, 2003a).

TABLEAU 1 : Répartition en 2000 des exploitations professionnelles françaises et répartition en zone de montagne (source RICA 2000, INRA Nantes).

TABLE 1 : *Distribution of the French professional farms in 2000 and distribution in the highland regions* (source RICA 2000, INRA Nantes).

Parmi tous les massifs montagneux français, **le Massif central est le premier massif laitier français**, avec près des deux tiers des exploitations laitières de montagne (tableau 1). Il se caractérise par une **forte diversification des activités d'élevage**. Les unités laitières représentent ainsi 37% des exploitations agricoles professionnelles pour 35% des surfaces et 45% du cheptel de bovins. **Dans les Alpes du Nord, les exploitations laitières sont majoritaires** puisqu'elles représentent plus de 61% des exploitations agricoles, valorisent près des trois quarts de la surface agricole utile et détiennent plus de 80% du cheptel de bovins.

	Zones de montagne <sup>(1)</sup>						Total France	Zones défavorisées simples	Zones de plaine	Total France
	Alpes du Nord	Alpes du Sud	Jura	Massif central	Pyrénées	Vosges				
Exploitations totales	5 220	3 850	5 390	47 650	8 900	1 840	77 880	84 720	222 270	384 870
Exploitations laitières	3 160	650	3 370	17 510	1 600	710	27 200	16 900	72 800	116 900
% Exploitations laitières	61%	17%	63%	37%	18%	39%	35%	20%	33%	30%

1 : Le massif des Alpes du Nord regroupe les exploitations agricoles de montagne des départements de Haute-Savoie, Savoie et Isère. Pour les autres massifs, les regroupements de départements sont opérés de la manière suivante : Jura : Ain, Doubs et Jura ; Massif central : régions Auvergne et Limousin, départements du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, de l'Aveyron, du Lot, du Tarn, de l'Ardeche, du Rhône et de la Loire ; Vosges : régions Alsace et Lorraine, et départements de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

1 : Une commune est classée en zone de montagne si son altitude est au minimum de 700 m (600 m dans les Vosges) et/ou si la pente moyenne de son territoire est supérieure à 20%. Les zones de haute montagne sont déterminées au sein des zones de montagne pour les massifs des Alpes et des Pyrénées en fonction de l'altitude (supérieure à 1 200 m) et de la densité du cheptel (inférieure à 20 UGB par km<sup>2</sup>). Les zones de piémont sont situées en contiguïté des zones de montagne. Elles présentent un caractère montagneux atténué et bénéficient d'une activité agricole principalement orientée vers l'élevage extensif. Les zones défavorisées simples sont, quant à elles, définies en fonction d'autres critères acceptés par la réglementation communautaire (terres peu productives, dépopulation...).

	Zones de montagne			Zones défavorisées simples	Zones de plaine	Total France
	Alpes du Nord	Massif central	France			
Nombre d'exploitations	3 160	17 510	27 200	16 900	72 800	116 900
Unités de travail agricole	1,86	1,70	1,69	1,87	1,78	1,77
Quota laitier (kg/exploitation)	167 600	144 700	150 800	216 900	222 700	205 100
Vaches laitières	35	30	31	39	38	36
UGB herbivores / ha de SFP	1,09	1,21	1,16	1,36	1,77	1,55
Superficie agricole utile (ha)	62	59	61	99	72	73
SCOP (ha)	8	7	7	38	27	24
Mais fourrage / SFP (%)	5%	6%	6%	19%	30%	22%
Prix du lait (estimation) (€/t)	433	326	344	320	326	328
Excédent brut d'exploitation (€)	49 600	36 100	39 100	57 100	57 100	52 900
Résultat net / UTAF (€)	13 000	10 000	10 700	13 500	14 300	13 400
Annuités / EBE (%)	22%	24%	25%	33%	38%	35%
Aides directes totales (€)	10 900	12 600	12 200	22 300	17 600	17 000
ICHN / Aides directes (%)	44%	39%	40%	2%	0%	7%
MAE / Aides directes (%)	16%	15%	16%	4%	1%	4%
Aides directes / RCAI (%)	38%	61%	55%	73%	56%	58%

## ■ Une hétérogénéité importante de structures et de résultats économiques entre le Massif central et les Alpes du Nord

Les exploitations laitières de montagne disposent d'un quota laitier moyen de 150 800 kg (soit environ 30% de moins qu'en plaine ou en zone défavorisée) pour 1,69 unité de travail agricole et 61 hectares de surface agricole utile (tableau 2). La part de maïs fourrage dans la surface fourragère et le niveau d'intensification sont très faibles comparativement aux autres zones. Les surfaces peu productives (non incluses dans la superficie fourragère) et les surfaces collectives (non incluses dans la superficie agricole des exploitations) sont présentes dans tous les massifs montagneux et jouent parfois un rôle important sur le plan local (haute montagne alpine, Cantal, Aveyron ou Jura). La surface en céréales et en oléoprotéagineux, très peu développée (7 ha soit 11% de la surface agricole), est essentiellement destinée à l'alimentation du cheptel. **Du fait principalement d'une faible dimension économique, les exploitations laitières de montagne obtiennent, en moyenne, un résultat net par emploi familial<sup>2</sup> inférieur de 25% à 30% à celui des autres zones.**

### • Le Massif central : des petites structures, une forte diversification et un prix du lait plutôt modeste

Les 17 510 exploitations laitières professionnelles du Massif central sont dotées, en moyenne d'après le RICA, d'un quota laitier de

2 : Excédent brut d'exploitation (EBE) = Production agricole (nette des achats d'animaux) - Consommations intermédiaires (coûts spécifiques et frais généraux) - Fermages payés + Aides directes (ou subventions d'exploitation) - Impôts et taxes + Balance TVA (hors TVA sur investissements) - Salaires payés (salaires et cotisations liés aux emplois salariés)

Résultat courant avant impôt (RCAI) = Excédent brut d'exploitation - Dotations aux amortissements - Intérêts payés + Balance TVA sur investissements.

Résultat net d'exploitation (RNE) = Résultat Courant avant impôts - Charges sociales de l'exploitant

TABLEAU 2 : **Caractéristiques moyennes des exploitations laitières professionnelles en 2000** (sources : RICA France 2000 et INRA-ESR Nantes).

TABLE 2 : **Mean characteristics of the professional dairy farms in 2000** (sources : RICA France 2000 and INRA-ESR Nantes).

145 000 kg pour 1,7 UTA et 59 hectares (tableau 2). Peu endettées (le montant des annuités représente l'équivalent de 24% de l'EBE contre 38% pour les exploitations laitières de plaine), elles obtiennent, en moyenne, des résultats économiques inférieurs de 30% à ceux des Alpes du Nord (10 000 € de résultat net par emploi familial). Malgré la présence de six AOC fromagères (Saint-Nectaire, Cantal, Laguiole, Salers, Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert et de Montbrison), elles sont en effet économiquement pénalisées par un prix du lait proche de la moyenne nationale, estimée à 326 € par tonne.

#### • **Les Alpes du Nord : des exploitations laitières spécialisées et un prix du lait élevé grâce aux productions fromagères sous AOC**

La région des Alpes du Nord compte 3 160 exploitations laitières professionnelles qui disposent, en moyenne, d'un quota laitier de 167 600 kg pour 1,86 UTA et 62 hectares (tableau 2). Fortement spécialisées (le lait représente près de 80% de la production agricole), extensives (1,09 UGB herbivore par hectare de surface fourragère) et également peu endettées, elles bénéficient, à l'opposé des exploitations du Massif central, d'un prix du lait payé au producteur estimé à 433 € par tonne, lié à la présence de cinq AOC fromagères au lait de vache (Beaufort, Abondance, Reblochon, Tome des Bauges et Bleu de Vercors-Sassenage) et deux Indications géographiques protégées (IGP : Tomme de Savoie et Emmental de Savoie). Le résultat net moyen par emploi familial (13 000 €) est, dans ces exploitations, proche de la moyenne nationale et inférieur de seulement 10% à celui des unités de plaine.

#### ■ **Un poids déterminant des aides directes au développement rural en zone de montagne**

**Les exploitations laitières de montagne perçoivent, en moyenne, 12 200 € d'aides directes, dont 40% proviennent des ICHN (Indemnités compensatoires de handicap naturel) et 16% des mesures agri-environnementales (MAE).** Ces deux derniers types d'aides directes représentent seulement 6% des soutiens directs dans les zones défavorisées et 1% dans les zones de plaine. **Malgré le versement de soutiens spécifiques en montagne, le montant total des aides directes par exploitation est plus élevé en plaine (17 600 €) et en zones défavorisées (22 300 €)** pour trois raisons essentielles : les superficies de grandes cultures (dont celles de maïs fourrage) sont quasiment absentes dans les zones de montagne ; les veaux mâles nés sur l'exploitation ne sont pas engraisés en taurillons, éligibles à la prime spéciale aux bovins mâles, comme c'est le cas dans certains élevages intensifs de l'ouest de la France ; la présence de troupeaux mixtes, associant au cheptel laitier des vaches allaitantes bénéficiaires de droits à primes, est plus rare en montagne, hormis dans certaines zones du Massif central. Les exploitations laitières des Alpes du Nord, plus spécialisées, perçoivent un montant moyen d'aides directes (10 900 €) inférieur à celui des exploitations du Massif central (12 600 €).

Ces aides directes représentent **55% du résultat courant des exploitations laitières de montagne**, soit un chiffre équivalent aux

unités situées en zone de plaine. Compte tenu d'une plus large surface céréalière, les unités des zones défavorisées sont encore plus dépendantes (73% du résultat courant). La forte spécialisation laitière et un prix du lait élevé expliquent la faible contribution des aides directes à la formation du revenu dans les exploitations laitières des Alpes du Nord.

## 2. Les accords de Luxembourg : une forte augmentation des aides directes dans les exploitations laitières de montagne

Une simulation a été réalisée qui s'appuie sur la situation de référence de l'exercice 2000 (données RICA), de façon à obtenir **une situation projetée à l'horizon 2008**. Elle s'appuie sur les mesures prises dans le cadre de la réforme des Organisations Communes de Marché de l'Agenda 2000 programmées au titre des exercices 2001 et 2002 (baisse du prix institutionnel et augmentation des aides directes en grandes cultures et en viande bovine) et du compromis de Luxembourg (baisse de 20% des prix institutionnels du lait compensée par une aide directe laitière de 35,5 € par tonne de quota laitier). Elle ne prend pas en compte les effets liés à la modulation des aides directes. Elle est réalisée à structures et productivités constantes. La revalorisation de l'ICHN et des MAE, notamment opérée depuis 2000, n'est cependant pas prise en compte (CHATELLIER et DELATTRE, 2003b).

Le secteur laitier échappait jusqu'alors à certaines questions de politique agricole relatives au mode d'attribution des aides directes, mais les résultats montrent que la situation évoluera rapidement au cours des prochaines années (tableau 3). Le montant moyen des aides directes par exploitation laitière devrait atteindre 26 100 € à l'horizon 2008 (soit 125% du résultat courant) en moyenne nationale. Cette forte progression du poids des aides directes dans la formation du revenu est observable dans toutes les zones géographiques. **En montagne, le montant d'aides directes** par exploitation laitière devrait s'élever, en 2008, à 18 400 € soit **une augmentation de 51% entre 2000 et 2008 pour un ratio "aides directes / résultat courant" atteignant 116%**. Malgré le poids des ICHN et des MAE (37% des aides directes totales de 2008), ce montant restera inférieur à celui des unités de plaine, favorisées par un volume de quota laitier plus important et la présence de maïs fourrage. Les écarts de montants d'aides directes observés

**TABEAU 3 : Montant des aides directes et du paiement unique en 2008 dans les exploitations laitières** (sources : RICA France 2000 et INRA-ESR Nantes).

*TABLE 3 : Amount of dairy subsidies and of the single payment to the dairy farms in 2000 (sources : RICA France 2000 and INRA-ESR Nantes).*

	Zones de montagne			Zones défavorisées simple	Zones de plaine	France Total
	Alpes du Nord	Massif central	France			
<b>Aides directes 2008</b>						
Montant par exploitation (€)	17 200	18 700	18 400	32 400	27 500	26 100
Montant par ha de SAU (€)	278	316	301	330	380	360
Montant / RICA 2008 (%)	88%	124%	116%	147%	122%	125%
<b>Paiement unique 2008 (découplage partiel)</b>						
Montant par exploitation (€)	8 900	8 800	8 900	24 900	21 600	19 100
Montant par hectare (€)	148	158	154	254	303	266
Montant / Aides directes (%)	52%	47%	48%	77%	78%	73%

entre les exploitations laitières du Massif central et des Alpes du Nord sont maintenus en 2008. Le montant d'aides directes atteint ainsi 17 200 € par exploitation laitière et 88% du résultat courant dans les Alpes du Nord, et 18 700 € soit 124% du résultat courant dans le Massif central.

Dans cette simulation, le paiement unique correspond à l'application d'un découplage partiel, au sens retenu par le gouvernement français. Dans ce cadre, les aides additionnelles couplées regroupent 100% de la Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA), 40% de la prime d'abattage, 25% des paiements compensatoires aux superficies de grandes cultures (dont le maïs fourrage) et 50% de la prime à la brebis et à la chèvre. Les aides directes laitières sont intégrées au paiement unique. **Dans les exploitations laitières de montagne, le paiement unique est nettement inférieur à celui observé dans les autres zones géographiques.** Il atteint ainsi 8 900 € par exploitation laitière de montagne (avec peu de variations selon les massifs) contre 24 900 € par exploitation en zone défavorisée simple et 21 600 € en plaine (CHATELLIER *et al.*, 2004). Ces écarts s'expliquent pour l'essentiel par le poids élevé des aides au développement rural (ICHN et MAE) (le paiement unique représente environ la moitié des aides directes totales) et le mode de calcul du paiement unique basé sur des critères historiques. **Si ce choix des pouvoirs publics a comme avantage d'éviter un choc économique trop important, il n'a pas permis de poser le débat de la redistribution des crédits entre les différentes catégories d'exploitation.** Le paiement unique par hectare s'établit ainsi autour de 150 €/ha en zone de montagne<sup>3</sup> contre 254 € en zone défavorisée simple et 303 € en zone de plaine.

### 3. Les enjeux de la réforme à partir d'analyses régionales : le "cœur du Massif central"

Dans cette section et la suivante, seule une partie des deux massifs (Alpes du Nord et Massif central) sera considérée. Nous nous attachons ici à préciser les caractéristiques spécifiques et à analyser quels enjeux se posent pour le secteur laitier de chacune des deux zones.

#### ■ Des systèmes laitiers peu modernisés et une forte présence de doubles troupeaux

La zone dite "cœur du Massif central" englobe la presque totalité des départements du Cantal et de la Haute-Loire, le nord de la Lozère, le Puy-de-Dôme hormis la Limagne, et une partie de l'Allier et de la Loire. L'altitude y est comprise entre 600 et 1 200 m. La pluviométrie est abondante, et les contraintes climatiques (froid et longueur de l'hiver) sont fortes. La prairie permanente prédomine et représente de 63

<sup>3</sup> : Cette estimation est sans doute surévaluée en zone de montagne du fait de la non prise en compte des surfaces de parcours et collectives dans le calcul.

à 81% de la SAU (tableau 4). Elle fait place, là où le labour est possible, à la prairie temporaire, qui occupe de 8 à 16% de la SAU et qui est cultivée en rotation avec du triticale pour l'autoconsommation animale. Les pourcentages plus élevés de céréales observés dans le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire, respectivement 20 et 14%, sont dus aux plaines intérieures céréalières (Limagne) et aux plateaux labourables d'altitude où la culture céréalière est possible. Le maïs fourrage se cantonne sur les pourtours aux zones les plus basses (piémonts), et quelques hectares de maïs sont présents dans les exploitations lorsque l'altitude ne dépasse pas 800 m.

D'après le dernier Recensement Agricole, on dénombre sur cette zone de l'ordre de 10 000 exploitations ayant des vaches laitières soit 40% des exploitations totales. Autour de 60% des exploitations bovines produisent du lait et **on compte aujourd'hui autant de vaches allaitantes que de laitières**, alors qu'il y a 20 ans il n'y avait qu'une vache allaitante pour 4 vaches laitières. De l'ordre de **80% du lait produit est transformé en fromage**, et sans doute plus si on ne considère que la montagne.

Les **systèmes laitiers de faible dimension** produisant moins de 150 000 l de quota et souvent peu modernisés, notamment au niveau des bâtiments, y sont majoritaires. Ils représentent 68% des élevages laitiers et produisent 45% du quota de la zone, alors que les exploitations laitières produisant plus de 150 000 l de lait, souvent modernisées, représentent 32% des exploitations laitières et réalisent 55% du quota. Une récente enquête auprès des adhérents des contrôles laitiers d'Auvergne (Fédération des contrôles laitiers d'Auvergne *et al.*, 2003) a montré qu'un tiers du quota des éleveurs est réalisé dans des étables entravées, que 20% des bâtiments principaux ont été construits avant 1980 et n'ont pas été aménagés depuis, enfin que 27% des exploitations stockent l'ensilage à même la terre.

Les producteurs fermiers sont relativement nombreux, surtout dans l'AOC Saint-Nectaire. La moitié de la production de Saint-Nectaire est assurée par environ 300 producteurs fermiers qui fabriquent essentiellement du "blanc" vendu à des affineurs privés. S'ajoute une centaine de producteurs de Salers et sans doute une autre centaine de producteurs de fromages de pays sans AOC. Ces systèmes très exigeants en main d'œuvre et en compétences sont néanmoins très rémunérateurs s'ils sont bien pratiqués. On assiste aujourd'hui à un renouveau de la production fermière, avec des installations de jeunes dans ce système.

TABLEAU 4 : Nombre d'exploitations laitières, de vaches laitières et répartition des surfaces du "cœur du Massif central" (source : RGA 2000).

TABLE 4 : Number of dairy farms and of dairy cows and land distribution in the 'heart' (*sensu auctorum*) of the Massif Central (source : RGA 2000).

	Puy-de-Dôme	Haute-Loire	Cantal	Lozère	Ensemble
Nombre total d'exploitations	9 500	6 400	6 600	3 100	25 600
- dont exploitations avec vaches laitières	2 900	3 300	3 100	760	10 060
- dont exploitations laitières spécialisées	2 000	2 400	2 100	500	7 000
Exploitations avec des vaches laitières (%)	31	52	47	25	39
Vaches laitières/ vaches adultes (%)	46	75	37	28	46
STH (%)	63	63	81	81	72
Prairies temporaires (%)	8	16	14	12	12
Céréales (%)	20	14	3	5	11
Maïs (%)	1,3	2,8	1,5	0,1	1,4

Enfin, une des particularités de la montagne auvergnate est la présence d'une proportion importante de systèmes associant vaches laitières et vaches allaitantes (34% des exploitations laitières d'après le RGA). Ce système est plus représenté dans le Cantal (48% des exploitations laitières). Les éleveurs des **systèmes "doubles troupeaux"** en Auvergne sont relativement jeunes, et ont souvent une succession assurée pour les plus de 50 ans. **La question de l'avenir de ces systèmes reste pourtant posée** puisque beaucoup d'éleveurs et de décideurs s'interrogent sur l'évolution de ces systèmes vers une spécialisation lait ou viande. De fait, **des bourses d'échanges de quota laitier contre PMTVA**, ou inversement, ont vu le jour dans tous les départements. Lors des années de crise de la viande (2000-2001), les PMTVA excédaient les litres de lait disponibles. Mais depuis quelques temps c'est l'inverse, et il y a récemment plus de lait disponible à échanger que de PMTVA.

## ■ Perspectives d'évolution des exploitations laitières de montagne dans les zones herbagères d'altitude d'Auvergne

### • Vers un abandon du lait dans les doubles troupeaux ?

La région étant située dans le "berceau des races à viande", se pose la question de l'attrait que pourraient avoir les systèmes allaitants pour les éleveurs laitiers. En effet, on constate aujourd'hui que le revenu disponible par unité de main d'œuvre des systèmes allaitants est supérieur à celui des systèmes laitiers spécialisés qui livrent en laiterie. Qui plus est, la qualité de vie, avec la possibilité de se libérer durant les week-ends, semble meilleure. Si la relativement bonne situation économique actuelle des systèmes allaitants perdure, ne pourrait-on observer à terme un glissement vers ce système, notamment pour les doubles troupeaux ?

Des simulations réalisées sur des cas type du Réseau d'élevage Auvergne ont montré que la réponse à cette question dépend essentiellement de l'équilibre entre le lait et la viande dans ces systèmes, ainsi que de l'évolution des conjonctures du lait et de la viande. Le scénario d'abandon de la production laitière au profit d'une augmentation de l'atelier viande, dans les doubles troupeaux mi-lait mi-viande ou *a fortiori* à dominante lait (plus de 100 000 litres), s'accompagne d'une perte économique importante et semble peu probable. En revanche, le scénario d'abandon de la production laitière au profit d'une augmentation de l'atelier viande dans les doubles troupeaux à dominante viande, qui représentent environ un quart de ces systèmes, semble, lui, assez probable. Il faut cependant souligner que le manque de PMTVA à distribuer, ainsi que la pression foncière pourrait freiner le développement des systèmes spécialisés en viande. **Les doubles troupeaux des montagnes du Massif central ne semblent donc pas prêts de disparaître, même si leur nombre aura sans doute tendance à diminuer.** Ces systèmes offrent de plus l'intérêt de permettre **une utilisation harmonieuse de la diversité des territoires de montagne.** Le lait est produit sur les meilleures surfaces, proches de l'exploitation ; tandis que les animaux à viande exploitent les parties difficiles et/ou

éloignées (comme les estives). A ce titre, ce système pourrait sans doute prétendre de voir augmenter les aides du 2<sup>e</sup> pilier de la PAC. En revanche, comme d'ailleurs pour beaucoup d'exploitations laitières de la région, se posera le difficile problème de la modernisation de la partie laitière. En effet, dans ces systèmes, la plupart des vaches laitières sont "à l'attache" et la traite se fait par transfert. Des exigences concernant "l'éco-conditionnalité" des aides ou le confort de travail de la part des éleveurs pourraient nécessiter de lourds investissements pour des structures relativement petites et dans une situation économique plus difficile que par le passé.

#### • **Un attrait accru pour la production fermière pour les jeunes agriculteurs**

Dans le contexte d'une baisse des prix du lait, une partie des éleveurs laitiers pourraient être tentés par la fabrication fermière pour valoriser eux-mêmes leur production. Ainsi, pour des exploitations pouvant disposer de main d'œuvre qualifiée supplémentaire, une simulation réalisée sur un système lait spécialisé montre que la création d'un atelier de fromage fermier, avec 1 unité de main d'œuvre supplémentaire et des investissements bien subventionnés (50%), permettrait d'accroître le disponible total de près de 30 000 € et ce, indépendamment de la PAC (que la baisse du prix du lait soit de 10 ou 20%). Cela pourrait constituer une bonne rémunération pour un jeune qui veut s'installer dans ce type d'activité.

#### • **La PAC 2008 pourrait accentuer et accélérer la restructuration des exploitations laitières avec la baisse du prix du lait qu'elle occasionne**

Le nombre de producteurs de lait qui resteront demain sera un élément majeur de l'évolution des systèmes d'exploitation ainsi que de la filière laitière de la région. Les nouvelles règles de la PAC pourraient bien accélérer cette restructuration en cours depuis déjà un certain temps.

De 1979 à 2000, l'Auvergne a perdu 2 livreurs de lait sur 3. La restructuration laitière a été, comme partout en France, très importante. Avant 1990 la perte a été de près de 50%, alors que sur les dix années suivantes, elle s'est stabilisée à 40%. Une récente étude (Fédération des contrôles laitiers d'Auvergne *et al.*, 2003) pour essayer de prévoir le nombre d'élevages laitiers et les caractéristiques de ces élevages à l'horizon 2010 montre que, dans les deux hypothèses de baisse de - 40% ou - 50% retenues, l'évolution serait brutale, tant sur le niveau de quota par exploitation que sur le rendement laitier. On pourrait assister à une diminution de moitié du nombre des fermes laitières à l'horizon 2010 par rapport à l'année 2000. Cela impliquerait, si on veut conserver le quota régional, que les exploitations restantes augmentent leur production laitière de 40% environ. Elles pourraient y parvenir par une augmentation conjointe du rendement laitier et du nombre de vaches. L'importance du quota supplémentaire disponible par exploitation dépendra de la baisse des effectifs des éleveurs laitiers, elle-même conditionnée par le niveau de prix du lait (revalorisation du lait de la zone ?), la conjoncture viande (engorgement pour le maigre ?), la possibilité d'investissement des exploitations (liée au prix

du lait et aux possibilités d'aides), l'amélioration des conditions de travail en production laitière (possibilités d'investissement et de se faire remplacer) et, enfin, les alternatives d'autres productions ou activités y compris de travail extérieur à l'agriculture. Suite à ce constat de restructuration programmée du secteur laitier, se pose la question de la possibilité d'évolution des exploitations laitières auvergnates dans le contexte de la nouvelle PAC.

**Trois scénarios d'augmentation de la production laitière ont été testés** à partir de cas types du Réseau d'élevage d'Auvergne en prenant **deux hypothèses de baisse du prix du lait** de - 10 et - 20% :

- Pour un système laitier traditionnel avec 130 000 l de quota et une conduite optimisée, nous avons simulé d'une part le maintien du système actuel et, d'autre part, une augmentation de 100 000 l de lait accompagnée d'un agrandissement de 13 ha en fermage et d'investissements importants (stabulation à logettes, salle de traite, stockage des fourrages et déjections) pour moderniser l'outil de production.

- Pour un système laitier modernisé avec 240 000 l de quota, nous avons simulé une augmentation de quota de 54 000 l, avec ou sans SAU supplémentaire, et cela sans investissement.

Dans le scénario de **maintien du système traditionnel**, on montre qu'avec la PAC (2008) et une baisse du prix du lait de 10% par rapport à 2002, le système traditionnel initial maintient son revenu disponible par UMO (16 000 €/UMO) alors que ce revenu est en diminution de 15% si le prix du lait baisse de 20%.

Dans le scénario d'**agrandissement de cette exploitation traditionnelle**, la possibilité d'investissement, qui permet de maintenir le disponible du système initial avec une baisse du prix du lait de 10%, est d'environ 4 500 € par vache laitière. Avec une baisse du lait de 20% et toujours le maintien du revenu disponible du système initial, l'exploitation ne peut investir que 2 800 € par vache laitière environ. Par conséquent, si les exploitations traditionnelles qui, on l'a vu, sont les plus nombreuses, veulent augmenter leur production laitière à main d'œuvre constante, elles devront **maîtriser leurs investissements**, jouer à fond la carte de la maîtrise des charges et ne pas espérer dans un premier temps une amélioration de leur revenu disponible. Une autre alternative ou **une solution de transition** pour ces exploitations peut être **la diversification. La production de veaux de boucherie par exemple**, en filière de qualité, peut leur permettre de compenser en partie la baisse de revenu. Cette filière existe déjà. Elle donne la possibilité à une exploitation d'augmenter sa production laitière sans quota supplémentaire, de garder ses aides PMTVA, et de se moderniser moins rapidement. Un atelier de veaux de boucherie constitue en quelque sorte une capitalisation qui prépare l'exploitation à la reprise de quota.

Quant à la dernière simulation, elle montre que **les exploitations modernisées pourront plus facilement accroître leur production**. La production de lait supplémentaire sans nécessité d'investissement, accompagnée d'un agrandissement de la surface, représente pour ces dernières un gain de disponible de 70 ou 90 € pour 1 000 litres de lait produit en plus selon le niveau de baisse du prix du

lait (- 10% ou - 20%). En revanche, ces exploitations risquent d'avoir à prélever sur cette somme le coût d'acquisition des aides découplées sur les surfaces reprises. De plus, cette évolution pourrait être contrariée par des règlements départementaux limitant la quantité de lait produite par UMO. Cependant, malgré leur plus grande facilité à produire du lait en plus, les exploitations modernisées, qui sont relativement peu nombreuses, ne pourront absorber seules à terme le quota régional. Il y aura donc nécessité de faciliter la modernisation des fermes traditionnelles.

• **L'accroissement de la valeur ajoutée sur les produits laitiers par le renforcement des liens au terroir... une voie pour la montagne ?**

L'avenir pourrait être un peu différent s'il y avait une augmentation du prix du lait payé au producteur ou, tout du moins, une moindre diminution permise par une meilleure valorisation des produits laitiers de montagne. En effet, si à l'avenir une différenciation du lait de cette zone de montagne permettait une meilleure valorisation du lait et des produits laitiers, on peut penser qu'on irait plutôt vers les scénarios simulés avec une baisse du prix du lait de - 10%, sinon ceux à - 20% sont probables. Ainsi, **l'objectif** pour le "cœur du Massif central" pourrait être **de renforcer la qualité et le lien au terroir de ses produits laitiers** et, par-là, d'accroître la valeur ajoutée dégagée puis de négocier la répartition de cette valeur ajoutée à tous les maillons de la filière.

Des travaux de recherche relativement récents ont montré que les spécificités du milieu et des conditions de production confèrent bien des caractéristiques particulières au lait et aux fromages qui y sont produits (MARTIN *et al.*, 2003). Ainsi, des éléments liés à la nature de la ration de base, à la conservation des fourrages et à la composition botanique des prairies sont reconnus pour jouer un rôle sur les caractéristiques sensorielles du lait et des fromages. Ces résultats pourraient contribuer à établir une différenciation des laits de montagne par rapport à ceux de plaine. Par ailleurs, ils renvoient aux **mesures à mettre en œuvre dans les cahiers des charges** pour faire évoluer ou maintenir certaines caractéristiques spécifiques de l'alimentation des bovins afin que les produits laitiers reflètent au mieux l'originalité et la diversité du territoire sur lequel ils sont produits, et qu'ils conservent ainsi leur typicité. Conscients de l'importance de cette **différenciation du lait pour la meilleure valorisation des fromages**, certaines filières fromagères du Massif central ont déjà revu leurs cahiers des charges. C'est déjà le cas pour la filière Salers et tout récemment pour la filière Saint-Nectaire fermier. Dans ce nouveau contexte réglementaire, d'autres AOC pourraient les imiter.

• **Quelques conséquences possibles sur les systèmes fourragers du cœur de l'Auvergne induites par ces changements**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les paiements uniques seront octroyés sous condition de conformité de l'exploitation avec des règles de bonne conduite. Ces mesures pourraient entraîner pour les exploitations des changements de conduite fourragère. C'est notamment le cas du règlement, en cours de discussion au niveau national, sur le

**maintien des surfaces en prairies permanentes.** En effet, si les prairies permanentes concernées sont les prairies permanentes et les prairies temporaires de plus de 5 ans en 2003, cela pourrait remettre en cause les systèmes fondés sur des rotations de longue durée. Ces rotations de longue durée, très utilisées en agriculture biologique, sont également présentes dans des systèmes conventionnels. Il s'agit de prairies ressemées, souvent avec des associations graminées - légumineuses en rotation avec une céréale, souvent du triticale. Cette mesure, si elle est appliquée de manière stricte, fige les surfaces en prairies permanentes de longue durée qui sont très majoritaires en montagne dans le Massif central et ne permettra pas de développer, dans les zones où le labour est possible, des rotations qui pourraient permettre d'améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage. **Cette mesure, à visée environnementale, faite pour enrayer le retournement des prairies des zones de plaine, risque d'avoir donc un effet pernicieux en montagne où elle pourrait aller à l'encontre de la recherche de l'autonomie fourragère.**

Par ailleurs, **l'agrandissement des troupeaux** dans les systèmes laitiers suite à la restructuration évoquée **pourrait entraîner une réduction de la part de pâturage et peut-être même une perte d'autonomie fourragère.** Il faut en été environ 1 ha pour assurer un plein pâturage pour une vache laitière. La surface nécessaire autour des bâtiments risque alors de devenir un facteur limitant. Dans ce cas, des stocks d'herbe devront être prévus pour les vaches traites en été qui augmenteraient le coût de production du litre de lait. Dans certaines situations, la recherche de simplification dans le travail pourrait aller jusqu'à l'achat d'une partie des fourrages nécessaires. Des difficultés pourraient alors apparaître pour maintenir en état des surfaces non récoltables éloignées du siège, alors même que ces surfaces seront nécessaires pour toucher les nouvelles aides découplées et auront une obligation d'entretien. En outre, on peut penser que le secteur allaitant, toujours en recherche d'espace, sera intéressé par ces surfaces si elles sont délaissées par les laitiers. Cependant, le fait que ces surfaces pourront permettre l'accès à des aides découplées de la nouvelle PAC compliquera sans doute beaucoup les transferts entre exploitations.

La diminution du nombre d'éleveurs laitiers pourrait également remettre en cause les CUMA d'ensilage dans certaines zones. De ce fait, on pourrait voir l'accroissement des solutions individuelles comme l'enrubannage ou bien encore le foin.

Enfin, en cas de recherche de différenciation des produits laitiers, de nouvelles exigences des cahiers des charges des AOC pourraient conforter ou modifier certaines conduites de systèmes fourragers. La conservation à la fois du pâturage et des pratiques extensives qui préservent la biodiversité tout en maintenant l'autonomie alimentaire, gage de lien au territoire, serait alors encouragée (CARRÈRE *et al.*, 2002). Dans le cas du Saint-Nectaire fermier, la conservation des fourrages par fermentation a déjà été interdite. D'autres AOC pourraient suivre cet exemple si cela s'avère payant pour le Saint-Nectaire.

## 4. Les enjeux de la réforme à partir d'analyses régionales : les deux Savoie

### ■ Des exploitations laitières spécialisées, de dimensions modestes

Environ la moitié du territoire des Savoie est située en zone de haute montagne. Cette zone est caractérisée par des pluies d'été, des hivers précoces et une durée d'hivernage de 6 mois. Les zones pastorales situées entre les fonds de vallée et les alpages sont étendues. Les exploitations agricoles sont de dimensions limitées (près de la moitié des exploitations laitières disposent d'un quota laitier inférieur à 100 000 litres), avec toutefois de forts contrastes entre les zones de piémont et moyenne montagne (avant-pays savoyard) et de haute montagne. La fréquente **opportunité d'activités touristiques** d'hiver et d'été (principales ou d'appoint) autorise le maintien d'un nombre d'unités de production que la spécialisation élevage serait loin de pouvoir permettre. Les systèmes de production laitiers des Savoie se distinguent par l'utilisation ou non d'un alpage (privé ou collectif), notamment dans les zones de haute montagne, par le contraste entre le **bon degré de modernisation de certains bâtiments d'élevage** (séchage en grange) et la présence encore forte de bâtiments anciens enclavés dans les villages, et enfin par la **présence de maïs fourrage** utilisé comme appoint en affouragement vert ou sous forme d'ensilage de maïs épi, notamment dans les zones d'avant-pays. La dominante "prairies permanentes obligatoires" et stocks à base de foin sur du foncier limité pose cependant par endroit la question de l'autonomie fourragère (ROUQUETTE et TCHAKÉRIAN, 2001). Enfin, **les coûts de production apparaissent plus élevés** dans ces départements : ils atteignent 29,8 € par hectolitre dans les exploitations laitières des montagnes de l'est contre 26,9 € par hectolitre dans les systèmes laitiers du Massif central<sup>4</sup> (Institut de l'élevage, 2004).

D'après le RGA 2000, dans les Savoie, **la production laitière concerne près de 35% des exploitations totales et 70% des exploitations professionnelles** (tableau 5). Les exploitations sont **pour la plu-**

	Haute-Savoie	Savoie
Nombre total d'exploitations	5 100	4 300
- dont exploitations avec vaches laitières	1 900	1 300
- dont exploitations laitières spécialisées	1 820	1 140
- dont exploitations à viande spécialisées	500	470
Part des exploitations laitières spécialisées parmi les exploitations avec vaches laitières (%)	96	88
Vaches laitières/ vaches adultes (%)	92	81
STH (%)	74	85
Prairies temporaires (%)	12	3
Céréales (%)	8	7
Maïs (%)	2,6	0,8

TABLEAU 5 : Nombre d'exploitations laitières, de vaches laitières et répartition des surfaces dans les deux Savoie (source : RGA 2000).

TABLE 5 : Number of dairy farms and of dairy cows and land distribution in the two départements of Savoy (source : RGA 2000).

4 : Pour un revenu dégagé de 8,7 € par hectolitre dans les systèmes herbagers des montagnes de l'est et 7,8 € par hectolitre dans les exploitations herbagères du Massif Central.

**part spécialisées en production laitière** et la majorité d'entre elles livre auprès de coopératives qui soit transforment directement, soit vendent le lait auprès d'un fromager. Les 350 millions de litres de lait sont ainsi transformés par environ 70 ateliers de transformation. **Près de 80% du lait est transformé en fromages sous signe de qualité** (AOC ou IGP) pour lesquels un cahier des charges est à respecter : races locales (Tarine, Abondance, Montbéliarde dans certaines zones), interdiction de fourrages fermentés.

La **forte valorisation du lait** dans ces départements (prix de 20% à 80% supérieur à la moyenne nationale) n'a pas empêché une restructuration importante au cours des quinze dernières années. Entre 1988 et 2000, le nombre d'exploitations a ainsi diminué de 40% soit une évolution proche de la moyenne nationale. Toutefois, cette chute s'explique par la quasi-disparition de micro-exploitations laitières (moins de 10 vaches laitières) tandis que les exploitations professionnelles se maintenaient nettement mieux qu'en moyenne nationale. Le nombre de vaches laitières s'est relativement bien maintenu entre 1988 et 2000, ne diminuant que de 12% en Haute-Savoie et de 3% en Savoie, contre 27% en moyenne nationale.

## ■ Perspectives d'évolution dans les exploitations laitières des deux Savoie

### • Peu d'abandons de la production laitière dans les exploitations mais une pérennité des exploitations fortement liée aux évolutions du marché

Les risques d'abandon de production laitière s'avèrent peu importants dans les exploitations savoyardes. Le paiement unique s'avérant notoirement insuffisant pour vivre uniquement de cette rente, l'activité laitière reste l'activité la plus rentable économiquement à structure constante pour une exploitation, même en cas de baisse modérée du prix du lait.

Cependant, les résultats économiques en moyenne corrects des exploitations laitières savoyardes ne doivent pas masquer la permanence d'**une grande diversité de résultats économiques entre exploitations**. Une étude effectuée à partir des bases de données 2000 des Centres d'Economie Rurale (CER) de Savoie et Haute-Savoie montre que 20% à 30% des exploitations disposent de faibles performances économiques et ce, dans toutes les gammes de quota laitier et quel que soit le prix du lait. Celles-ci disposent d'un résultat net par emploi familial de l'ordre de 5 000 € contre 17 000 € pour les plus performantes, et leurs annuités représentent 50% de l'EBE (20% pour les plus performantes). Pour ces exploitations, une baisse du prix du lait de 15 € par 1 000 litres équivaldrait à une chute du revenu de 1 500 € par emploi familial, toutes choses égales par ailleurs.

**La question du maintien d'un différentiel du prix du lait apparaît donc comme cruciale** pour les exploitations laitières savoyardes. Les risques d'une baisse des prix du lait reposent actuellement à la fois sur des enjeux d'ordre externe (concurrence accrue sur le marché des fromages dans le contexte de réforme de la PAC), mais

aussi interne aux filières (forte élévation des prix de vente finaux des fromages savoyards...). Le prix du lait en Haute-Savoie a ainsi baissé de 20 € pour 1 000 litres (soit une baisse de 5%) entre 2002 et 2003.

#### • Des marges de manœuvre au sein des exploitations laitières

Le devenir des exploitations laitières des deux Savoie n'est pas uniquement conditionné à la **politique des filières de qualité** et à l'obtention d'un prix élevé du litre de lait. Trois voies d'adaptation semblent possibles aujourd'hui pour les exploitations (MICHEZ, 2004), proches de celles étudiées au sein du Massif central. A système identique, **des compressions de charges sont possibles** que ce soit au niveau de la consommation des concentrés, du recours à du matériel en commun ou à l'entreprise compte tenu des faibles surfaces en culture dans la plupart des exploitations. La deuxième voie possible est celle de **l'accroissement de la production** soit à structure constante (via l'augmentation de la production par vache ou l'augmentation du nombre de vaches présentes), soit par l'investissement supplémentaire. Une limitation des coûts des bâtiments d'élevage est sans doute envisageable mais doit prendre en considération la forte dynamique de l'activité "bâtiments" dans une zone à la pression foncière très forte. Le **regroupement d'exploitations** sous forme sociétaire peut théoriquement permettre à des exploitations de relativement faibles dimensions d'envisager une modernisation de l'outil de production. Ce type d'évolution concerne potentiellement un nombre relativement important d'exploitations dans le département de la Savoie qui ne compte que 12% des exploitations laitières sous forme sociétaire (contre 30% en France) (Onilait, 2003). Enfin, le **développement de systèmes plus économes** par l'abandon de cultures et du maïs fourrage sera favorisé par la mise en place du découplage pour les paiements directs des surfaces en céréales et oléoprotéagineux. **La diversification** au sein des exploitations laitières est une piste d'évolution possible, que ce soit par le développement de contractualisations auprès de certaines collectivités en vue de l'entretien de surfaces à enjeux ou par le développement de l'accueil à la ferme. En revanche, elle pose un certain nombre de problèmes liés notamment à l'organisation du travail et est sans doute plus aisée à mettre en œuvre au sein d'exploitations à plusieurs associés.

Pour autant, il reste difficile d'estimer la part d'exploitations qui seront capables de s'adapter à cette nouvelle conjoncture. La plupart des exploitations laitières des deux Savoie ont connu une situation extrêmement favorable depuis une quinzaine d'années, et le choc pourrait être difficile à absorber pour les exploitations qui n'ont pas suffisamment anticipé le changement de conjoncture actuel.

## Conclusion

Comme pour l'ensemble des exploitations laitières françaises, **les accords de Luxembourg entraîneront une forte augmentation de la dépendance en aides directes des exploitations de montagne**. Le montant en aides directes par exploitation de montagne restera cependant inférieur à celui des exploitations laitières de plaine du fait de leur

volume de quota plus faible et de la présence limitée du maïs fourrage, et ce, malgré le poids important des ICHN et des MAE. La moindre dépendance en aides directes observée actuellement dans les exploitations laitières des Alpes du Nord par rapport à celles du Massif central, du fait de la spécialisation et du prix du lait élevé dont bénéficient les premières, se maintiendra en 2008 : leur ratio "aides directes / résultat courant" atteindra respectivement 88% et 124%.

Dans les zones du "cœur du Massif central" et les départements de Savoie et Haute-Savoie, l'ampleur de la restructuration laitière dépendra fortement de l'évolution réelle des prix du lait payés au producteur. Dans les deux régions présentées, celle-ci **dépendra fortement du maintien de la demande fromagère, dont celle des produits de terroir**, et des possibilités de partage de la valeur ajoutée entre les maillons de la filière. Les possibilités d'adaptation des exploitations à ce nouveau contexte économique sont liées dans les deux zones à leur degré de modernisation actuelle. De nombreuses exploitations (2/3 des exploitations laitières du Massif Central) pourront **difficilement investir pour accroître leur production** et devront s'appuyer sur la maîtrise des charges pour assurer leur pérennité. Dans les exploitations modernisées, le mouvement d'agrandissement devrait se poursuivre, voire s'accroître. **Les reconversions** de la production laitière vers d'autres productions **devraient en revanche concerner avant tout les systèmes avec double troupeau à dominante viande du Massif Central.**

Des **marges de manœuvre politiques** subsistent également pour le secteur laitier de montagne. Les Etats membres ont ainsi, au titre de la subsidiarité, la possibilité d'attribuer des enveloppes nationales (dont le montant est, en France, de 270 millions d'euros en 2007, soit 30% des nouvelles aides directes au secteur laitier) sur d'autres critères que le quota laitier. Les zones de montagne pourraient sortir gagnantes d'un système d'octroi des fonds de flexibilité privilégiant un facteur de taille (variation du montant des aides directes en fonction du quota, à la lumière de ce qui est pratiqué pour l'ICHN) ou d'autres critères (emploi, occupation du territoire...). Les accords de Luxembourg, dans le cadre de l'évolution du second pilier de la PAC, ont par ailleurs décidé la mise en place d'une mesure visant à encourager la participation des agriculteurs à des régimes en faveur de la qualité alimentaire (notamment AOC et IGP) et à soutenir les groupements de producteurs dans leurs actions d'information et de promotion. Cette mesure pourrait encourager et conforter les démarches concernant les productions sous signe de qualité existant au sein du secteur laitier de ces deux massifs. Enfin, à plus long terme, l'avenir du secteur laitier en zone de montagne dépendra du devenir des quotas laitiers, dont les effets positifs sur la dynamique du secteur laitier de la plupart des massifs montagneux sont connus.

Intervention présentée au Séminaire de l'A.F.P.F.,  
"La politique laitière : réformes et conséquences  
sur les systèmes fourragers",  
le 28 octobre 2004.

## Remerciements

Cet article a bénéficié des travaux de R. BOUCHY, R. TENDILLE et J.L. BALME des Réseaux d'élevage respectivement des Chambres d'Agriculture du Cantal, de la Haute-Loire et de la Lozère, ainsi que des travaux de la Fédération des Contrôles laitiers d'Auvergne, du GVL et de la Chambre Régionale d'Auvergne.

Les auteurs tiennent à remercier V. CHATELLIER, pour sa collaboration fructueuse au sein du GIS Alpes du Nord.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CARRÈRE P., DUMONT B., CORDONNIER S., ORTH D., TEYSSONNEYRE F., PETIT M. (2002) : "L'exploitation des prairies de montagne peut-elle concilier biodiversité et production fourragère", *Colloque Moyenne montagne en devenir : développement agricole et agroalimentaire*, ENITA-INRA, 14 et 15 novembre 2002.
- CHATELLIER V., DELATTRE F. (2003a) : "La production laitière dans les montagnes françaises : une dynamique particulière dans les Alpes du Nord", *INRA Prod. Anim.*, 16, 61-76.
- CHATELLIER V., DELATTRE F. (2003b) : *Les soutiens publics directs aux exploitations agricoles de montagne : de la réforme de la PAC de 1992 à la révision à mi-parcours de juin 2003*, Rapport final, INRA-GIS Alpes du Nord, 116 p.
- CHATELLIER V., DELATTRE F., MICHAUD M. (2004) : *Le découplage et le paiement unique dans les exploitations agricoles de montagne : le contexte et les enjeux liés à l'application du découplage, l'estimation du montant du paiement unique et les incitations aux réorientations productives*, Rapport final, INRA-GIS Alpes du Nord, 60 p.
- Fédération des contrôles laitiers d'Auvergne, GVL, Chambre régionale d'Auvergne, Institut de l'Élevage (2003) : *Prospective laitière Auvergne à l'horizon 2010*, non diffusé.
- Institut de l'élevage (2004) : *Le coût de production du lait en France : évolution sur la période 1990-2001*, Dossier économie de l'élevage, n°333A.
- MARTIN B., BUCHIN S., HURTAUD C. (2003) : "Conditions de production du lait et qualités sensorielles des fromages", *INRA Prod. Anim.*, 16, 283-288.
- MICHEZ F. (2004) : *La baisse du prix du lait. Impact sur la rentabilité des élevages laitiers des Savoie et possibilités d'adaptation au sein des systèmes d'exploitation*, Communication au Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, mai.
- ONILAIT (2001) : *Éléments de réflexion sur l'avenir de la production laitière française*, Cahiers de l'ONILAIT, n°22, juin, 157 p.
- ONILAIT (2003) : *L'emploi dans la filière laitière française*, Cahiers de l'ONILAIT, n°23, septembre, 56 p.
- ROUQUETTE J.L., TCHAKERIAN E. (2001) : *Système d'élevage et enjeux de territoire et de filières, une approche à l'échelle des principales régions d'élevage de la France métropolitaine*, Rapport Interne Institut de l'Élevage.

**SUMMARY**

***Effects and implications of the reform of the Common Agricultural Policy on the highland dairy farms. Examples from the Massif Central and from the Northern Alps***

The effects of the Common Agricultural Policy on the dairy farms and the forage systems of highland regions was analysed in two mountain ranges in particular : the Massif Central and the Northern Alps. In the first, there exist a large proportion of systems with both dairy cows and suckler cows, numerous little-modernized farms with a small area, and a milk price below the national average. The second is characterized by the predominance of specialized dairy systems and a high milk price paid to the producers. For all farms, the Luxemburg compromise entailed a very large increase of the dependency on direct subsidies from 2000 to 2008 since the 'direct subsidies/current results' ratio would rise on average from 55% in 2000 to 116% in 2008. The weight of the subsidies to the rural development would remain important and the single payment would only amount to half the total direct subsidies. Simulations made in the Massif Central on some typical farms of the 'Réseau d'Élevage' network showed that there could be a regression of dairying in some of the dual-purpose herds, a renewed interest in diversification, such as the production of farm cheeses or of veal calves, but also that the CAP could accelerate the restructuring of the dairy farms and widen the gap between the traditional and the modernized farms. Another contemplated possibility is an increase in the price of milk paid to the farmer thanks to a better differentiation of highland milk. In the Savoy region, dairying would remain the most profitable activity, even in the case of a slight decrease in the price of milk. The reform of the CAP would put a heavy strain on the less performing farms and would endanger the perenniality of the little-modernized farms of small area. In both regions the question is raised of how the demand for cheese will evolve and whether the differentiation of the milk price from the standard products will be maintained or will even increase.